



DEMANDE DE DÉBARQUEMENT ET DE CIRCULATION SUR L'ÎLE AUX MOINES

Demands examinées les lundi, mercredi et jeudi matin pour la semaine suivante

ENTREPRISE

NOM de L'ENTREPRISE :

N° de SIRET :

LIEU de STATIONNEMENT :
CHANTIER ou ZONE ARTISANALE
UNIQUEMENT

**NOM, PRENOM et N° du téléphone portable
du bénéficiaire (client) de la prestation :**

PARTICULIER

NOM :

PRENOM :

LIEU DE STATIONNEMENT :
TERRAIN PRIVE

MOTIF :

DATE SOUHAITEE D'ARRIVEE :

DATE SOUHAITEE DE DÉPART :

ADRESSE D'INTERVENTION :

INFORMATIONS CONCERNANT LE VÉHICULE

TOUTES LES RUBRIQUES SONT OBLIGATOIREMENT À RENSEIGNER

MARQUE :

MODÈLE :

IMMATRICULATION :

PTAC :

LONGUEUR :

LARGEUR :

HAUTEUR :

CONTACT DE LA PERSONNE PRÉSENTE SUR PLACE :

➡ INTERDICTION DE STATIONNEMENT POUR LES VÉHICULES DE PROFESSIONNELS EN CIRCULATION TEMPORAIRE LES SOIRS ET WEEK-ENDS :

- SUR L'ENSEMBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

➡ INTERDICTION PERMANENTE DE STATIONNEMENT :

- PLACE DE LA MAIRIE, PLACE DE L'EGLISE, PLACE DU BINDO

➡ INTERDICTION DE CIRCULER Rue BENONI PRAUD de 11h00 à 18h00 du 1^{er} juillet au 31 août

- TOUT STATIONNEMENT CONTRAIRE SERA VERBALISÉ (ART R 417-10 CAS 2 : 35.00€)
- TOUT DÉFAUT D'AUTORISATION SERA VERBALISÉ (ART R 417-6 CAS 2 : 35.00€)
- LA VITESSE EST LIMITÉE À 20KM/H DANS LE BOURG ET SUR LA VOIE D'ACCÈS AU PORT, À 25KM/H EN DEHORS DE CES ZONES

Ne rien inscrire dans ce cadre :

AUTORISATION ACCORDÉE LE :

AUTORISATION REFUSÉE

Tampon et signature de l'administration